



SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ (STS)

Diplôme d'état de sage-femme



ECTS
120 crédits



Durée
2 ans



Composante
UFR Sciences
de Santé



Langue(s)
d'enseignement
Français

Présentation

L'arrêté du 11 mars 2013 définit le programme du 2ème cycle des études de sage-femme. Le deuxième cycle, défini au chapitre II du présent arrêté#, sanctionne l'acquisition d'une formation approfondie en sciences maïeutiques. Il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Formation avec accès santé : Oui

Objectifs

La formation a pour objectifs :

L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent. Cette base de connaissances comprend les sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L.4151-1 du Code de la Santé Publique. L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages.

Une formation à la démarche scientifique. L'apprentissage du travail en équipe pluriprofessionnelle et l'acquisition des techniques de communication

indispensables à l'exercice professionnel. La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

Compétences acquises

La formation permet l'acquisition de compétences et de connaissances pour :

1. Décider des actions adaptées au soutien, au maintien, et/ou à la restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum.
2. Accompagner la femme, le couple et la famille dans le vécu d'une situation ou d'un événement en cours.
3. Ajuster ses actions dans une démarche éthique et dans le respect des règles juridiques et déontologiques en rapport avec le futur exercice professionnel.
4. Réguler le rapport au temps et répondre à l'urgence et à ses exigences de délais, d'organisation et de priorités d'actions.
5. Composer avec l'incertitude et l'inéluctable inhérents à son champ d'activités.
6. Analyser les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables.
7. S'engager dans la promotion et la prévention de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles.
8. Organiser et gérer dans son environnement professionnel les ressources humaines, logistiques, financières et administratives mises à disposition.



9. Communiquer efficacement dans un contexte pluri professionnel.

10. S'engager dans une démarche de développement professionnel continu, comprenant la transmission de son art

Organisation

Contrôle des connaissances

Le contrôle des aptitudes et des connaissances de chaque UE est organisé en contrôles continus et/ou terminaux au sein de chaque semestre d'enseignement.

L'UE clinique est acquise après validation de tous les stages et obtention de la moyenne (10/20) aux épreuves cliniques. Quel que soit le type d'absence à une épreuve ou à l'ensemble des épreuves d'une session d'examens, l'étudiant est déclaré défaillant.

La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à 2 semaines après la publication des résultats semestriels.

Règles de validation et de capitalisation de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques délivrant le diplôme d'État de sage-femme

Compensation :

A l'intérieur d'une UE, les éléments constitutifs se compensent entre eux.

La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes de chaque UE du semestre concerné, affectée de son coefficient.

Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10/20, et si aucune des notes des UE 4, 13, et 16 n'est inférieure à 8/20 et si aucune des notes des UE 1, UE 7, UE 8, UE 9 et UE 12 n'est inférieure à 10/20.

Admission

Conditions d'accès

Peuvent s'inscrire en second cycle des études en sciences maïeutiques, les étudiants titulaires du diplôme de formation générale en science maïeutique.

Droits de scolarité

Droits nationaux niveau MASTER

Et après

Débouchés professionnels

Le second cycle des études de sage-femme est sanctionné par le diplôme d'État de sage-femme au grade de Master. Ce dernier repose sur l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques (180 ECTS) et de la validation des études de second cycle en vue du diplôme d'État de sage-femme (120 ECTS).

Le diplôme d'État de sage-femme est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ; validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ; et soutenu leur mémoire avec succès.

Les universités sont habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de la santé, à délivrer le diplôme d'État de sage-femme.

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme exercent une profession médicale autonome à compétences définies et réglementées dans le titre IV du code de Santé Publique

Infos pratiques



Contacts

Responsable de formation

Véronique BERTAUX CHARVOLIN

✉ veronique.beraux-charvolin@u-bourgogne.fr

Contact scolarité

- **École de sages-femmes :**
2 Bd Maréchal de Lattre de Tassigny
21 079 DIJON
- **Directrice :**
Mme Véronique BERTAUX-CHARVOLIN
Tél : 03 80 29 36 23
- **Assistante de formation :**
Jeanne BRIVOIS - Anaïs JUBLOT
03 80 39 66 06
- Ouverture: du lundi au vendredi 10h30 – 12h30 / 13h30 – 17h – Fermé le mercredi matin

Campus

 Campus de Dijon

En savoir plus

Sur la formation professionnelle et l'alternance :

SEFCA

🔗 <https://sefca.u-bourgogne.fr/>



Programme

Organisation

L'enseignement comprend :

Un tronc commun (80 à 90 % du total des enseignements) et un parcours personnalisé, lequel comprend des unités d'enseignements (UE) librement choisies parmi les formations dispensées à l'université. Ces UE Optionnelles sont de préférence en continuité avec celles du premier cycle : soit pour approfondir ses connaissances dans le domaine de la Maïeutique ou dans un domaine particulier autre que la Maïeutique, soit en vue d'une orientation vers la recherche (cf. cursus santé p 8).

Les étudiants rédigent un mémoire dactylographié individuel, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. Le sujet traité est proposé par l'équipe pédagogique, à laquelle peut s'adjoindre une personnalité extérieure qualifiée dans le domaine étudié, et approuvé par le responsable de la structure de formation. Il est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés. Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors du second cycle par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances.

Année 4

Semestre 7

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Pédiatrie	UE		18h				2 crédits
UE4 Recherche	UE		6h	10h			2 crédits
UE7 Gynécologie	UE		25h	8h	4h		4 crédits
UE8 Obstétrique	UE		32h	12h	12h		7 crédits
UE12 Clinique	UE				8h		8 crédits
UE13 Optionnel	UE						3 crédits
UE16 Pharmacologie	UE		15h				2 crédits
Service Sanitaire	UE		21h	3h			2 crédits

Semestre 8

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Pédiatrie	UE		24h		8h		2 crédits



UE4 Recherche Anglais médical	UE	4h	20h		1 crédits
UE8 Obstétrique	UE	24h	21h		3 crédits
UE9 Sciences humaines et sociales, droit	UE	23h	8h		2 crédits
UE12 Clinique	UE			8h	16 crédits
UE13 Optionnel	UE				3 crédits
Service Sanitaire	UE		6h	30h	3 crédits

Année 5

Semestre 9

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE1 Pédiatrie	UE		44h		4h		5 crédits
UE4 Recherche	UE		4h	6h	30h		6 crédits
UE7 Gynécologie	UE		10h	10h			2 crédits
UE8 Obstétrique	UE		30h	10h			6 crédits
UE9 Sciences humaines et sociales, droit	UE		30h				4 crédits
UE12 Clinique	UE				8h		4 crédits
UE13 Optionnel	UE						3 crédits

Semestre 10

	Nature	CMI	CM	TD	TP	TER	ECTS
UE4 Recherche	UE				48h		6 crédits
UE12 Clinique	UE				8h		24 crédits